

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 mai 2019 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

19-05-314

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-05-315

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout du point 5.5 : Mandat à DHC avocats inc. – procédures légales – infraction au règlement 127 concernant les nuisances – 1185, rue Léopold-Cloutier

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-05-316

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 15 MAI 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 13 et 15 mai 2019, au moins 24 heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 13 et 15 mai 2019.

ADOPTÉE.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point de par ses relations d'affaires avec le demandeur et mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations.

19-05-317

PARTICIPATION DE LA VILLE AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière de participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier qui se tiendra au Club de golf Vallée de La Lièvre le 19 juin 2019 et de déléguer messieurs Yves Desjardins, conseiller, et Daniel Bourdon, maire, pour représenter la Ville.

D'autoriser la trésorière à acquitter sur présentation d'une facture, les frais d'inscription au tournoi de 125 \$ pour les membres et de 150 \$ pour les non-membres.

ADOPTÉE.

La conseillère Gabrielle Brisebois reprend son siège.

19-05-318

DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT AU FESTIVAL DE LA COLLABORATION L'ACTE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de déléguer madame la conseillère Élane Brière au Festival de la collaboration l'ACTE qui se tiendra à Saint-Jérôme, le 26 septembre 2019.

Ses dépenses, s'il y a lieu, lui seront remboursées sur production des pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Daniel Bourdon et monsieur le conseiller Denis Éthier déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point et mentionnent qu'ils s'abstiennent de participer aux délibérations. Le conseil constate alors qu'il ne formera plus quorum si ces-derniers quittent leur siège et prend la décision de reporter le point à une séance subséquente.

**SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE EN
REMBOURSEMENT DES HONORAIRES ASSUMÉS**

REPORTÉE À LA PROCHAINE SÉANCE.

19-05-319

**OFFRE DE SERVICE DE CARBURE AGENCE 360 À TITRE DE SUPPORT
À LA COMMUNICATION ET AU DÉPLOIEMENT DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT la démarche de planification stratégique réalisé au cours de l'automne 2018;

CONSIDÉRANT le plan d'action développé suite à la démarche de consultation de l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal d'obtenir de l'aide par une firme spécialisée en communication pour en faire le déploiement;

CONSIDÉRANT les propositions d'offre de service reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de service et la présentation de celles-ci au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'octroyer le mandat à la firme de communication Carbone Agence 360 au montant de 7 577,80 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser la trésorière à payer le montant prévu, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE.

19-05-320

**MANDAT À DHC AVOCATS INC. - PROCÉDURES LÉGALES -
INFRACTION AU RÈGLEMENT 127 CONCERNANT LES NUISANCES -
1185, RUE LÉOPOLD-CLOUTIER**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-01-073 adoptée par le conseil municipal en date du 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT le défaut du propriétaire et de l'occupant d'obtempérer à la mise en demeure les enjoignant de faire disparaître les nombreux déchets, pneus, ordures ménagères, véhicules désaffectés, matériaux de construction et autres immondices présentes sur le terrain dans le délai imparti;

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le bureau DHC avocats inc. à instituer les procédures judiciaires appropriées devant la Cour Supérieure contre le propriétaire et l'occupant de la propriété portant le numéro civique 1185, rue Léopold-Cloutier à Mont-Laurier, Québec, J9L 2X1 afin de faire respecter les dispositions du règlement 127 concernant les nuisances, attendu que les frais d'exécution forcée du jugement à intervenir seront à la charge du propriétaire, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-05-321

ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT les tentatives de signification infructueuses et l'impossibilité pour la Ville de retracer les défendeurs des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser la trésorière à annuler les constats d'infraction suivants :

Numéro de constat	Date d'émission	Montant
8051 71407	2017-12-02	2 250 \$
8051 71408	2017-12-02	482 \$
8051 71411	2017-12-02	482 \$
8051 71413	2017-12-02	261 \$
8051 71419	2017-12-02	311 \$
8053 29004	2017-06-18	169 \$
8053 29005	2017-06-18	169 \$

ADOPTÉE.

19-05-322

CRÉATION DU PROJET R19-426 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 ½ TONNE POUR LE MODULE QUALITÉ DU MILIEU

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 ½ tonne pour le Module qualité du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire au montant de 38 938,81 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'une camionnette 4 X 4 ½ tonne pour le Module qualité du milieu, au montant de 42 643,08 \$, la différence de 3 704,27 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2020 à 2024 inclusivement, par versements de 7 787,77 \$ la première année et de 7 787,76 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 38 938,81 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R19-426.

ADOPTÉE.

19-05-323

CRÉATION DU PROJET R19-427 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 ½ TONNE POUR LE SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 ½ tonne pour le Service du traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire au montant de 38 938,81 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'une camionnette 4 X 4 ½ tonne pour le Service du traitement des eaux, au montant de 42 643,08 \$, la différence de 3 704,27 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2020 à 2024 inclusivement, par versements de 7 787,77 \$ la première année et de 7 787,76 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 38 938,81 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R19-427.

ADOPTÉE.

19-05-324

RÉORIENTATION D'UN OFFICIER AU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'adoption de l'organigramme du Service des incendies le 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gilles Beauregard, actuellement lieutenant, de réorienter ses fonctions à titre de pompier;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Hamel, directeur du Service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de procéder à la nomination de monsieur Gilles Beauregard à titre de pompier au Service des incendies de la Ville.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service des incendies de Mont-Laurier et la Ville de Mont-Laurier, en date du 1^{er} janvier 2017, présentement en vigueur.

Le supérieur immédiat est monsieur Mario Hamel, directeur du Service des incendies

Le salaire est imputable selon les besoins du Service des incendies de la Ville.

ADOPTÉE.

19-05-325

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR BENOIT TREMBLAY, POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde présentée par monsieur Benoit Tremblay, pompier à temps partiel au Service des incendies de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des incendies, monsieur Mario Hamel, d'autoriser la demande de congé sans solde à monsieur Tremblay, pour une période de 1 an;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le congé sans solde du pompier à temps partiel, monsieur Benoit Tremblay, effectif le 9 août 2019 pour une période de 1 an, soit jusqu'au 1^{er} août 2020.

ADOPTÉE.

19-05-326

APPROBATION DES LISTES MENSUELLES DU PERSONNEL POUR LES MOIS D'AOUT À DÉCEMBRE 2018 ET POUR LES MOIS DE JANVIER À AVRIL 2019

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les listes mensuelles du personnel de la Ville pour les mois d'août à décembre 2018 et janvier à avril 2019, telle que jointes à la présente.

ADOPTÉE.

19-05-327

REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'embauche de la nouvelle agente de développement culturel par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de nommer madame Nathalie Deblois, agente de développement culturel, représentante de la Ville au Conseil de la culture des Laurentides pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

19-05-328

SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL RELATIF AU PRÊT DE LOCAUX INTERVENU AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides d'utiliser un local supplémentaire à la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce déménage ses bureaux dans la maison de l'entrepreneur à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'aider la CDC;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un nouveau bail à intervenir avec la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides relatif au prêt de locaux situés dans l'édifice de la Maison de la culture située au 385, rue du Pont à Mont-Laurier, lequel est joint à la présente.

ADOPTÉE.

19-05-329

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ANIMATION MUSICALE DANS LE CADRE DU MÉRITE MUNICIPAL 2019

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'accompagnement et d'animation musicale ci-dessous mentionné à l'occasion du Mérite municipal 2019.

Contrat de services conclu avec Davon Trio (Trio jazz composé de Yvon Plouffe, Sylvain Provost et Normand Lachapelle)

Le cachet fixé est de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à payer le cachet prévu audit contrat et les frais inhérents à cette représentation sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉE.

19-05-330

SIGNATURE DE CONTRATS DE SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES CONCERTS DU PARC – ÉTÉ 2019

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléance, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de spectacle ci-dessous mentionnés dans le cadre des Concerts du parc 2019.

30 juin	Pierre Guitard	1 750 \$;
7 juillet	La Jarry	1 700 \$;
14 juillet	Miss Sassoer et les Sassy	1 750 \$;
21 juillet	Julie Massicotte	1 825 \$;
28 juillet	Jordane	2 000 \$;
4 août	Kevin Bazinet	1 700 \$;
11 août	Velvet Black	2 100 \$.

D'autoriser la trésorière à payer le cachet prévu auxdits contrats, plus les taxes applicables, et les frais inhérents à ces représentations sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉE.

19-05-331

APPUI - DEMANDE DE MONSIEUR RICHARD CHARBONNEAU À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 2 941 556

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Richard Charbonneau relativement à l'utilisation d'un dépôt pour un entrepreneur en construction, dans la zone agricole de maintien A-810;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux usages autorisés au règlement de zonage numéro 134;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres secteurs hors de la zone agricole pour ce type d'activité, mais que le site a déjà servi pour un dépôt d'entrepreneur en construction et que l'entrepôt sera situé à proximité des résidences des 2 propriétaires de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'article 350 du règlement de zonage numéro 134 permet en zone agricole de maintien des usages de la catégorie « commerce extensif lourd » incluant les dépôts en entrepreneur en construction sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les conditions de bases et spécifiques sont respectées dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-052;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'appuyer la demande présentée par monsieur Richard Charbonneau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant à obtenir l'autorisation d'implanter un dépôt dans la zone agricole de maintien A-810.

ADOPTÉE.

19-05-332

APPUI - DEMANDE DE MONSIEUR DOMINIQUE RAYMOND À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 4 153 982

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Dominique Raymond relativement à l'utilisation autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 153 982 dans la zone A-158 ainsi que le lotissement et l'aliénation;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux usages autorisés au règlement de zonage numéro 134;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre une utilisation commerciale différente que celle reconnue par la C.P.T.A.Q. le 11 mai 2004 afin de vendre l'entrepôt pour un entrepreneur spécialisé en toiture. La demande vise également l'aliénation, le lotissement et l'utilisation d'une parcelle totale de 6850,3 mètres carrés au lieu de 5270 mètres carrés, tel que reconnue et cela, pour inclure le système d'épuration des eaux usées desservant l'entrepôt;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres secteurs hors de la zone agricole pour ce type d'activité, mais que le site comporte déjà les installations commerciales en bordure d'un chemin public et qu'il est opportun de permettre une réutilisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT que selon l'article 359 du règlement de zonage numéro 134, il est permis dans la zone visée de remplacer un usage autre que résidentiel protégé par droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par des usages de la catégorie « commerce extensif lourd » incluant les dépôts en entrepreneur en construction;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-053;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'appuyer la demande présentée par monsieur Dominique Raymond auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant à obtenir l'autorisation autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 153 982 dans la zone A-158 ainsi que le lotissement et l'aliénation.

ADOPTÉE.

19-05-333

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR MADAME KIM MICHAUDVILLE ET MONSIEUR MATHIEU LAFLEUR (M.L. EXCAVATION GÉNÉRALE) DANS LA ZONE H-729

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par madame Kim Michaudville et monsieur Mathieu Lafleur (M.L. Excavation générale) pour permettre l'usage « atelier et dépôt d'entrepreneurs en excavation », du groupe d'usages « commerce extensif lourd (c9b) » sur le lot 6 115 172 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-729;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la demande est boisé et éloigné du boulevard Des Ruisseaux, donc que les activités commerciales sur le site seront peu visibles de cet axe routier;

CONSIDÉRANT que des activités commerciales extensives sont exercées sur des propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le terrain sur lequel les demandeurs souhaitent implanter leur commerce a un accès direct au boulevard Des Ruisseaux, donc qu'autoriser cet usage n'entraînera pas une augmentation de la circulation lourde sur la rue Éléodore-Langevin;

CONSIDÉRANT qu'un écran tampon d'une profondeur de 3 mètres est exigé le long de toute ligne d'un terrain occupé par un usage du groupe « Commerce (c) » qui est adjacent à une zone dont l'affectation principale est « Résidentielle (H) »;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de limiter l'entreposage extérieur sur le site considérant la présence, actuelle et projetée, de résidences dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent créer 2 lots distincts avec le lot 6 115 172 afin d'y implanter leur commerce ainsi que leur résidence, donc qu'ils resteront propriétaires de l'ensemble de la propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-054;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par madame Kim Michaudville et monsieur Mathieu Lafleur (M.L. Excavation générale) pour permettre

seulement l'usage « atelier et dépôt d'entrepreneurs en excavation sans entreposage de matériaux en vrac », du groupe d'usages « commerce extensif lourd (c9b) » sur une portion du lot 6 115 172 en agrandissant la zone COM-728 à même la zone H-729.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

19-05-334

P.I.I.A. - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN AU 208, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrain présenté par Létourneau et Gobeil, arpenteurs-géomètres s.e.n.c. relativement à la propriété située au 208, rue de la Madone, sur le lot 3 049 662 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-056;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter le projet d'aménagement de terrain relativement à la propriété située au 208, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

19-05-335

P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION AU 435, RUE LAFONTAINE

CONSIDÉRANT le projet de rénovation présenté par madame Sylvie Lacelle relativement à la propriété située au 435, rue Lafontaine, sur le lot 3 047 858 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-439;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-058;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter le projet de rénovation relativement à la propriété située au 435, rue Lafontaine, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

19-05-336

P.I.I.A. - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN AU 515, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrain présenté par 9247-1168 Québec inc. (monsieur Sylvain Paquette) relativement à la propriété située au 515, boulevard Albiny-Paquette, sur le lot 3 049 337 au cadastre officiel du Québec, dans les zones CV-440 et CV-441, qui consiste à abattre des arbres et retirer une clôture;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas à l'ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander des modifications au projet soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-059;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'accepter partiellement le projet d'aménagement de terrain relativement à la propriété située au 515, boulevard Albiny-Paquette, avec les modifications suivantes :

- Les arbres matures devront être conservés et évalués par un émondeur professionnel qui validera les possibilités au niveau de l'élagage;
- Les arbres qui ne sont pas matures et qui nuisent au développement des arbres matures pourront être abattus;
- La clôture entourant les arbres pourra être retirée, tout en s'assurant de ne pas nuire aux arbres.

ADOPTÉE.

19-05-337

P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE AUX 642-646, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet d'affichage présenté par monsieur Sébastien Guindon (Salon Bronzage Majestueux) relativement à la propriété située aux 642-646, rue de la Madone, sur le lot 3 050 150 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-439;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019, portant le numéro 19-05-057;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située aux 642-646, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

19-05-338

RENONCIATION DE L'ANNÉE D'OPTION NO.3 DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS SITUÉS AU 385, RUE DU PONT ET 131, RUE GODARD, DEVIS VML-G-16-24

CONSIDÉRANT que le contrat d'un an pour l'entretien ménager des bâtiments situés au 385, rue du Pont et 131, rue Godard octroyé à monsieur Styven Forget, devis VML-G-16-24, a débuté le 1^{er} août 2016 et s'est terminé le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT et que l'année d'option 1 s'est déroulée du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que l'année d'option 2 se terminera le 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit une 3^e année d'option possible, celle-ci devant être prise avec le consentement des 2 parties;

CONSIDÉRANT que monsieur Forget a signifié à la Ville qu'il ne désire pas poursuivre son mandat pour la troisième année d'option.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mettre fin au contrat de monsieur Forget le 31 juillet 2019 pour l'entretien ménager des bâtiments situés au 385, rue du Pont et 131, rue Godard.

ADOPTÉE.

19-05-339

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-19-11 POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES 4 X 4 1/2 TONNE

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat de deux camionnettes 4 X 4 1/2 tonne, qu'elles étaient reçues jusqu'au 15 mai 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-19-11;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Gérard Hubert automobiles Ltée :

Camionnette no.1 pour le Module qualité du milieu : 37 089,00 \$;

Camionnette no.2 pour le Service du traitement des eaux : 37 089,00 \$.

Automont Chevrolet Buick GMC Ltée :
Camionnette no.1 pour le Module qualité du milieu : 38 015,00 \$;
Camionnette no.2 pour le Service du traitement des eaux : 38 235,00 \$.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adjuger à Gérard Hubert automobiles Ltée la soumission VML-G-19-11 pour l'achat de deux camionnettes 4 X 4 1/2 tonne, au prix de 74 178,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est applicable au projet R19-426 pour le véhicule du Module qualité du milieu et au projet R19-427 pour le véhicule du Service du traitement des eaux.

ADOPTÉE.

19-05-340

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-19-12 POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR LES MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat de ponceaux pour les milieux semi-urbain et rural, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 22 mai 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-19-12;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Réal Huot inc. : 17 163,98 \$;
Métal Gosselin Ltée : 18 180,40 \$;
Centre du ponceau Courval inc. : 19 138,90 \$.;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adjuger à Réal Huot inc. la soumission VML-G-19-12 pour l'achat de ponceaux pour les milieux semi-urbain et rural, au prix de 17 163,98 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

19-05-341

OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION NO.1 DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DEVIS VML-G-17-06

CONSIDÉRANT que le contrat de 2 ans pour l'entretien de l'éclairage public octroyé à Contrôle-Tech RS par la résolution 17-05-345, devis VML-G-17-06, a débuté le 1^{er} juin 2017 et se terminera le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit 2 années d'option possibles, celles-ci devant être prises une année à la fois avec le consentement des 2 parties;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services rendus par Contrôle-Tech RS et que ce dernier a signifié sa volonté de poursuivre son mandat ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accorder à Contrôle-Tech RS une prolongation du contrat pour l'entretien de l'éclairage public d'une année, celle-ci débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

D'ajuster le cout du contrat en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel que décrit à l'article 20 du devis.

ADOPTÉE.

19-05-342

AUTORISER LA FERMETURE PARTIELLE DE RUES POUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU (ÉCOLES SACRÉ-COEUR ET DE LA MADONE)

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu (écoles Sacré-Coeur et de la Madone) à fermer la rue Dorion, entre la rue Brébeuf et la rue Pelletier, pour la tenue de Duathlon (course et vélo) des élèves de 4 à 8 ans, le 10 juin 2019, de 8 h à midi. En cas de pluie, l'activité sera reportée au 12 juin 2019.

L'organisme devra prendre les mesures nécessaires afin que les lieux soient sécuritaires, en tout temps facilement accessibles pour les services d'urgence et pour informer les citoyens de cette fermeture.

La coordination des opérations, telle que les fermetures de rues et le nettoyage du site sera assurée par l'organisme avec l'aide technique du Module qualité du milieu.

Afin d'assurer la sécurité, un avis sera transmis aux Ambulances Yvon Bouchard et à la Sûreté du Québec par le Service des incendies.

ADOPTÉE.

19-05-343

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 329 visant à régler les installations et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville afin de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

Madame Pauline Ricard dépose une lettre au Conseil, au nom du Comité citoyen, pour le centre de ski de fond et de plein air Lac Thibault.

19-05-344

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant

pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon , maire